

**Université Panthéon-Assas**  
**U.E.F2- 1070**

**Session de Mai 2017**

**Troisième année de Licence Droit- Droit civil 2 (droit de la famille)**

Cours de Mme le Pr. Cécile Pérès

Document autorisé : le Code civil, sans aucune annotation personnelle

Traitez, au choix, l'un des deux sujets suivants :

**Sujet n°1 : Dissertation**

La vérité biologique en matière de filiation

**Sujet n°2 : Cas pratiques**

**Cas n°1 (4 points) - Gisèle**

Gisèle est très inquiète. A l'occasion d'un séjour en Russie, son fils Paul – quinquagénaire célibataire, peu expérimenté dans les « choses de l'amour » - est tombé fou amoureux d'une jeune femme, Anastasia, à qui il a promis le mariage. Anastasia, qui a près de trente ans de moins que Paul, est arrivée en France. Le mariage doit avoir lieu dans quelques semaines. Gisèle pense que les intentions de la jeune femme ne sont pas nobles. Elle a écrit un petit mot à son ami d'enfance Robert, maire du village dans lequel le mariage doit être célébré, pour lui faire part de ses vives inquiétudes. Elle espère que cela suffira à alerter les autorités et à convaincre Robert de ne pas célébrer ce mariage. Gisèle vous consulte.

**Cas n°2 (10 points) - Arnaud**

Isabelle, mariée à Stéphane le 4 juillet 1999, a donné naissance le 5 septembre 1999 et le 25 décembre 2003 à deux garçons, Thomas et Charles, lesquels ont été inscrits sur les registres de l'état civil avec l'indication du nom du mari en qualité de père. Isabelle et Stéphane se sont très rapidement séparés après la naissance de Charles. Contrairement à son frère, Charles n'a pratiquement jamais entretenu de relation avec Stéphane. La convention de divorce par consentement mutuel des époux a été homologuée par le juge le 1<sup>er</sup> mars 2005. A partir de cette date, Thomas et Charles ont été élevés par Isabelle et son nouveau compagnon, Arnaud. Les enfants ont rapidement appris à appeler Arnaud « Papa ». Quant à Stéphane, il s'est vite désintéressé d'eux. Isabelle est dramatiquement décédée dans un accident de voiture en 2017. Arnaud est très inquiet. Un ami lui a indiqué qu'aux yeux de la loi, Thomas et Charles ne sont pas ses enfants. Vous le conseillez.

**Cas n°3 (6 points) – Jean-Paul**

Jean-Paul, qui vit en concubinage avec Clarisse, a appris récemment qu'il était atteint d'une maladie nécessitant des traitements de nature à altérer sa fertilité. Il souhaiterait s'engager dans un protocole d'aide médicale à la procréation et que Clarisse puisse mettre au monde un enfant dans l'hypothèse où il viendrait à succomber à sa maladie en cours de protocole. Vous le conseillez.